

épreuves écrites des concours organisés pour l'admission en première année du cycle de formation des capitaines de 1re classe de la navigation maritime et en première année du cycle de formation des capitaines de 2e classe de la navigation maritime auront lieu les 20 et 21 mai 1997.

Les épreuves écrites organisées pour l'admission en première année du cycle de formation des officiers mécaniciens à la pêche auront lieu :

- pour les candidats d'origine non professionnelle : les 22 et 23 mai 1997 ;
- pour les candidats d'origine professionnelle : les 2 et 3 septembre 1997.

Pour les concours d'admission en première année des cycles de formation des capitaines de 1re et de 2e classe de la navigation maritime et des officiers mécaniciens à la pêche d'origine non professionnelle, les centres de concours sont les suivants :

.....  
 b) Départements et territoires d'outre-mer :  
 .....

Services des affaires maritimes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie.  
 .....

La date limite de prise en compte des inscriptions est fixée à 30 jours avant le début des épreuves.

Le président du jury dressera la liste des candidats admis à concourir avec, pour chacun d'eux, le centre de convocation aux épreuves écrites.

Le président du jury enverra à chaque chef de centre un modèle de convocation qui précisera la date au-delà de laquelle les dossiers incomplets seront définitivement rejetés. Cette date correspondra à la réunion de délibération du jury.

Les candidats seront convoqués individuellement par le directeur du centre de concours. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Les sujets des épreuves écrites sont adressés par l'administration aux centres du concours sous plis cachetés. Ceux-ci ne sont ouverts qu'en présence des candidats et au début de chaque épreuve.

**ARRETE MINISTERIEL du 19 février 1997 portant nomination du directeur du cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française.**

Par arrêté du ministre délégué à l'outre-mer en date du 19 février 1997, M. Bolot (Pascal), administrateur civil de 2e classe, est nommé directeur du cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française, en remplacement de M. Hegay (Thierry), appelé à d'autres fonctions.